

PRÉPARATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 30 janvier 2023 à 20h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 18 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Marie le Franc à Saint-Armel sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte publique.

Etaient présents à la présente délibération :

- | | |
|---|--|
| M. Pascal BARRET (<i>Arradon</i>) | Mme Marine BARDOU (<i>Saint-Philibert</i>) |
| M. Roland TABARD (<i>Arzon</i>) | Mme Camille PETERS (<i>Sarzeau</i>) |
| Mme Claire MASSON (<i>Auray</i>) | Mme Sylvie SCULO (<i>Séné</i>) |
| M. Frédéric LAURENT (<i>Baden</i>) | M. Eric MAHÉ (<i>Surzur</i>) |
| Mme Stéphanie LEMOINE (<i>Berric</i>) | M. Yves LOUIS (<i>Theix-Noyal</i>) |
| M. Benoit MADEC (<i>Crac'h</i>) | M. Bruno BODARD (<i>Treffléan</i>) |
| Mme Muriel CLÉRY (<i>Damgan</i>) | M. Gérard THÉPAUT (<i>Vannes - suppléant</i>) |
| M. Luc LE TRIONNAIRE (<i>Elven</i>) | M. Guillaume FRÉDET (<i>Arc Sud Bretagne - suppléant</i>) |
| Mme Brigitte CORFMAT (<i>Lauzach</i>) | M. Ronan LE DÉLÉZIR |
| M. Vincent ROSSI (<i>La Trinité-Surzur</i>) | (<i>Auray Quiberon Terre Atlantique</i>) |
| Mme Pascale MEYER (<i>Le Hézo</i>) | M. Thierry EVENO (GMVA) |
| Mme Magali TOUATI-BERTRAND (<i>Le Tour du Parc</i>) | M. David LAPPARTIENT |
| M. Jacques MADEC (<i>Locmariaquer</i>) | M. Claude LE JALLE (GMVA) |
| M. Jacques LE METAYER (<i>Meucon</i>) | M. Jean-Philippe PERIES (GMVA) |
| M. Alban MOQUET (<i>Monterblanc</i>) | M. Patrice LE PENHUIZIC (<i>Questembert Communauté</i>) |
| Mme Sylvie LASTENNET (<i>Ploeren</i>) | Mme LE BRETON Marie-Jo (<i>Conseil Départemental</i>) |
| M. Patrick CAMUS (<i>Plougoumelen</i>) | Mme Gaëlle FAVENNEC (<i>Conseil Départemental</i>) |
| M. Nicolas LE GROS (<i>Pluneret</i>) | Mme Marie LE BOTERFF (<i>Conseil Départemental - suppléante</i>) |
| Mme Nathalie COURTRAI (<i>Saint-Armel</i>) | Mme Anne GALLO (<i>Conseil Régional</i>) |
| Mme Gaëlle PRIGENT (<i>Saint-Avé</i>) | M. Fabien LE GUERNEVÉ (<i>Conseil Régional</i>) |
| M. Jean-Michel YANNIC (<i>Sainte-Anne-d'Auray</i>) | M. Simon UZENAT (<i>Conseil Régional</i>) |
| M. Frédéric PINEL (<i>Saint-Gildas-de-Rhuys</i>) | |

Absents excusés :

- | | |
|--|--|
| M. Daniel LORCY (<i>Ile d'Arz</i>) | Mme Stéphanie HERPE (<i>Sulniac</i>) |
| M. Alain BRULE (<i>Le Bono</i>) | M. David ROBO (<i>Vannes</i>) |
| M. Honoré GUIGOURES (<i>Plescop</i>) | M. Gaël BRIAND (<i>Conseil Régional</i>) |
| M. Yannick DERIAN (<i>St-Nolff</i>) | |

Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Monique CASSÉ, M. Ronan PASCO, Mme Juliette HERRY, Mme Julie BOISRAMÉ.

PRÉPARATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan comporte au moins une commune de plus de 3500 habitants. Aussi, conformément au code des collectivités, le budget primitif doit être précédé dans les deux mois d'un débat d'orientations budgétaires.

I - RAPPEL 2022

A - Les événements marquants pour 2022

Comme pour toutes les collectivités l'année 2022 est une année de retour à la normale en termes de vie quotidienne de la structure tant institutionnelle qu'administrative et technique après deux années perturbées par les conséquences de la pandémie

Le syndicat mixte

Le Comité syndical du vote du budget primitif a eu lieu le 24 janvier 2022.

En juin 2022, a pu se tenir la conférence des partenaires en complément de là celle des maires et des présidents des collectivités membres du Parc de décembre 2021. En effet, la conférence annuelle qui rassemble chaque année élus et partenaires du Parc n'avait pas eu lieu depuis avril 2019.

La fête du Parc, rendez-vous fédérateur et convivial de tous les acteurs au service des habitants et visiteurs du territoire, n'avait pu avoir lieu en 2020, s'est déroulé le 17 septembre à Séné.

Le décret ministériel attendu depuis 2021 de classement en Parc naturel Régional des communes de Berric et de la Trinité Surzur est paru au journal officiel, le 21 décembre 2022.

Désormais le syndicat mixte du Parc compte 35 communes classées sur les 37 du périmètre d'études initial.

La feuille de route 2022 :

La feuille de route pour 2021 a été le déploiement de la seconde année du troisième programme triennal d'actions validé par délibération du syndicat mixte du Parc le 07 décembre 2020. Ce programme triennal 2021-2023 a été élaboré pour répondre aux 8 orientations inscrites dans la charte et aux priorités politiques données pour la période. Il se décline en 31 projets et en 90 actions.

De nombreux projets engagés se sont poursuivis et des actions nouvelles ont pu être mises en œuvre dès début de l'année car les financements étaient acquis (projet une seule santé, One Health) D'autres actions ont démarré tout au long de l'année, à l'issue des réponses favorables aux appels

à projet auxquels le Parc avait candidaté ou d'attributions de financements complémentaires (Thèse sur la viticulture, ABC 4, stratégie de gestion du patrimoine maritime).

Le parc a finalisé les rendus de l'évaluation de la Charte à mi-parcours pour la période 2015-2020.

Pour réaliser les ambitions du Parc traduites dans le programme triennal 2021- 2023, le Parc a continué à développer des partenariats, à mutualiser avec les acteurs du territoire et à rechercher des financements publics et privés (fondation de France)

Les cotisations des membres du Parc en 2022 n'ont assuré que la couverture des besoins de fonctionnement, aussi la recherche et la mobilisation de financements complémentaires a été très importante notamment en saisissant les opportunités des appels à projet qui font écho aux projets à construire ou à amplifier.

Finalement, le Parc a été lauréat :

- De l'Agence nationale de la recherche (ANRT) pour l'accueil d'une thèse sur la viticulture
- De l'appel à projet de l'Office français de la biodiversité (OFB) pour les Atlas de la biodiversité communale. Ainsi l'ensemble des communes du territoire du Parc sont engagées dans une démarche d'ABC
- De l'appel à projet de la Fondation de France, les futurs possibles de la mer et du littoral, pour un projet de recherche action élaboré avec des membres du conseil scientifique du Parc qui permet la continuité du travail pour la préparation d'une stratégie de gestion de patrimoine bâti maritime du territoire.
- De l'appel à projet du ministère de la transition écologique opération coup de poing espèce exotiques envahissante qui permet de poursuivre l'action de lutte contre l'expansion du baccharis.

Le Parc a également répondu à l'Appel à projet de la Région pour la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions trames naturelles pour la période 2023-2025. Le dossier est en cours d'instruction à ce jour.

Le Parc porteur du PAEC (programme agri environnemental et climatique pour 2012-2022 a répondu avec GMVA à l'appel à manifestation d'intérêt pour le prochain PAEC. Le Parc sera le porteur des mesures biodiversité de ce nouveau programme, les échanges sont cours avec l'agence de l'eau pour les précisions sur les modalités financières de l'animation des mesures.

Des financements pour le territoire ont aussi été obtenus.

Le Parc a répondu en 2022 à un appel à projet du plan de relance du ministère de l'Agriculture ce qui a permis à 2 agriculteurs volontaires pour la plantation d'arbres intra parcellaires de bénéficier d'un montant total de 50 000 €.

B - Bilan financier global pour 2022

Avant le cumul des résultats de l'exercice antérieur, le bilan portant uniquement sur 2022 sera excédentaire en fonctionnement et en investissement.

Pour rappel, les résultats cumulés pour l'année 2021 faisaient apparaître un excédent de + 182.542.29 € à la section de fonctionnement et de 115.924.45 € à la section d'investissement.

Section de fonctionnement

▪ *Recettes*

Les contributions statutaires des membres du syndicat mixte sont une partie des sources de financement du Parc (1 003 342.56 € soit 41 % des recettes). Des aides sollicitées pour des projets spécifiques (Etat, Région, ADEME, Agence de l'eau, Europe...) sont venues les compléter (1 443 208.06 €).

▪ *Dépenses*

Les charges à caractère général du Parc ont été en dessous des prévisions. L'écart s'explique par des dépenses non réalisées notamment sur le poste des contrats de prestations de services.

Des réajustements ont été pris en compte par la DM1 et la DM2. Ces deux décisions modificatives ont pris en compte l'attribution effective des recettes envisagées au budget primitif ont permis une maîtrise plus fine du budget.

Les charges de personnel ont été de 1.246.807,25€ pour l'année 2022.

Un réajustement a été fait en fonction du statut des agents en charge de la réalisation des missions avec :

➤ *Sur les postes permanents :*

Une réaffectation de mission pour le contractuel médiateur Trame Verte et bleue (de juillet 2022 à mars 2023).

➤ *Sur les postes non permanents :*

La nécessité de plusieurs renforts techniques pour missions sur projet dédié, ou accroissement temporaire d'activité ou missions saisonnières :

- un contrat de projet Santé - One Health (à partir de janvier - 1 an)
- un contrat de thèse sur les pratiques viti-vinicoles (à partir de mars - sur trois ans)
- un renfort ABC 2 : inventaire botanique (6 mois)
- un renfort ABC 2 : inventaire entomologie (6 mois)
- un renfort MarHa : éco navigation (4 mois)

- *Le recours à des contrats de projets :*

- Avenant au contrat de la chargée d'étude dans le cadre du projet Patrimoine maritime (6 mois)

- *L'indemnisation des services civiques (8 mois cumulés).*

Les dotations aux amortissements pour 2022 représentent un montant de dépenses de 89 470.84 €.

Section d'investissement

Le budget de la section d'investissement est en suréquilibre en 2022 : 202.971.15€ en dépenses et 222.518.35 € en recettes.

- *Recettes*

Les recettes d'investissement proviennent :

- des dotations aux amortissements (89 470.84 €)
- du FCTVA (4075.07 €)

- *Dépenses*

L'année 2022 a vu :

- Les travaux de rénovation de bâtiments sur l'île d'Ilur (9221.66€).
- Le remplacement moteur coque alu pour Ilur (8000€)
- L'acquisition de mobilier de bureau, matériel informatique (7257.51 €) ;
- L'exposition « Ouvrez l'œil » (2236.80€)

Le renouvellement du tracteur et l'achat d'un véhicule n'ont pas pu être réalisés en 2022 (au total 60 000€ était prévu).

II - LES PERSPECTIVES 2023

A - Contexte 2023

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan va poursuivre sa politique en s'appuyant sur le programme triennal 2021 - 2023 afin de déployer la Charte. Adosser ce programme triennal ambitieux à une stratégie politique, assure une continuité dans l'action publique du Parc.

Comme évoqué, l'expertise du Parc pour répondre à des appels à projets permet de mobiliser de l'ingénierie et des moyens financiers pour amplifier les actions, innover et expérimenter.

Des missions structurantes de la Charte du Parc définies comme des priorités politiques ne sont pas inscrites dans la durée car elles dépendent essentiellement de financements, souvent à court terme par appels à projet.

En 2022, le Parc annonçait un tarissement total des sources de financements pour ces thématiques :

- Patrimoine maritime,
- Éducation des scolaires (Aires Éducatives notamment),
- Trames naturelles.

Les financements de la Fondation de France sécurisent la mission patrimoine maritime pour 3 ans et les financements de l'AAP soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité de la Région / Europe (FEDER) permettra une continuité du plan d'actions Trames naturelles et contribueront à celle des aires éducatives.

La mise en œuvre de la charte par le programme d'actions en 2023 reposera sur le financement statutaire des membres du syndicat mixte, les contributions thématiques des communes la dotation de l'Etat et les financements dédiés que le Parc a déjà mobilisé en complément.

Il est à souligner que chaque appel à projet a des modalités et des échéances de financements qui sont spécifiques à chaque organisme financeur. Les versements à de rares exceptions se font après la fin des projets lorsque tous les justificatifs de dépenses peuvent être produits. Ce qui engendre une complexité administrative et un suivi budgétaire très fin.

Parmi ces financements dédiés attendus et notifiés en 2023 :

PÔLE BIODIVERSITÉ

Atlas de la biodiversité communale 2	Communes	44 000 €
	OFB	54 000 €
Atlas de la biodiversité communale 3	Communes	8 000 €
	OFB	21 000 €
Atlas de la biodiversité communale 4	Communes	12 000 €
	OFB	12 000 €
Projet sur les haies	OFB	9 075 €
Suivi des Zostères	Ifremer	5 000 €
Natura 2000	Etat	20 270 €
	Europe	35 000 €
Baccharis	Etat	51 600 €
Trame verte et bleue - plan d'actions	Région	33 408 €
	Arc Sud Bret	10 000 €
Défi familles à biodiversité positive	Europe	22 720 €
Solde appel à projet One Health	Région	23 600 €

PÔLE MER ET LITTORAL

Plan de relance - remplacement des mouillages	Europe	193 200 €
Participation forfaitaire ILUR	Département	5 140 €
Aide à l'investissement	Conservatoire	8 500 €
Sentiers côtiers	Région	23 800 €
Repères de submersion	Région	13 300 €

PÔLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Plan de relance DRAF - transition agroécologique	État	59 840 €
Campagne des paysages	Europe (leader)	30 320 €
Solde Campagne des paysages	Région	14 900 €
Campagne des paysages	ADEME	26 500 €
Tourisme ornithologique	Europe (leader)	20 000 €
	Commune de Sarzeau	8 166 €
Thèse pratiques viti-vinicoles	GMVA	3 500 €
	Département	8 166 €
	ANRT	23 000 €

PÔLE CULTURE, PATRIMOINE, EDUCATION

Aires éducatives	FEAMP	50 000 €
	Communes	14 000 €
	Ecole	1 000 €
Stratégie patrimoine maritime	Fondation de France	50 000 €

B - Orientations budgétaires 2023

Section de fonctionnement

▪ Recettes

➤ Les contributions statutaires des membres du syndicat :

Pour rappel, les cotisations statutaires depuis l'origine sont restées stables à hauteur de 1.30 € par habitant DGF des communes, excepté la ville de Vannes pour laquelle la cotisation de base s'applique sur la moitié de la population DGF.

- 0,40 € par habitant DGF pour les EPCI,
- 1,04 € par habitant DGF pour les communes associées (80% de la cotisation des communes adhérentes)

L'équivalent aux contributions réunies de communes adhérentes et des EPCI pour la Région et le Département.

A noter, deux nouvelles communes sont classées : Berric et La Trinité-Surzur. Ce qui génère une recette supplémentaire de 17 597,16 €.

➤ Les contributions thématiques :

Lors du vote du précédent ROB avait été définie comme une priorité une possibilité de participation complémentaire des communes par thématique dans la mesure où ce seraient des missions spécifiques réalisées en accord ou à la demande des communes concernées.

Ainsi le Bureau Syndical du 25 mai 2022 a proposé que les Aires Éducatives (marines et terrestres) soient l'expérimentation du principe de participation thématique. Il s'agirait d'instaurer une participation financière forfaitaire de la Commune pour chaque école concernée par une aire éducative.

Lors du comité syndical du 19 décembre 2022, les membres du bureau ont validé par délibération à l'unanimité le principe de contribution thématique annuelle, dès 2023, pour les communes concernées, dont une ou plusieurs écoles sont engagées dans une aire éducative (marine ou terrestre), sur la base d'un montant de 800 euros par école. Cette contribution participe aux actions menées auprès des établissements scolaires (primaires, collèges, lycées) par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan en matière d'animation et de coordination sur son territoire du dispositif national des Aires éducatives. En 2023 15 communes sont concernées pour 18 écoles soit un montant total de 14400 euros.

➤ La dotation de l'Etat :

La participation 2023 dans le cadre de la convention pluriannuelle avec la DREAL Bretagne s'élève à 120.000 €.

Dépenses

Les prévisions de dépenses de 2023 se retrouvent à des niveaux comparables à ceux de 2022.

Les charges de personnels représenteront un montant de incluant :

- une nouvelle directrice du Parc par voie de mutation à compter du 1^{er} mars 2023
- un chargé de mission Paysage et Urbanisme par voie de mutation (ingénieur principal) à compter du 3 avril 2023
- un contrat de projet Santé - One Health (renouvellement à partir de janvier pour 1 an)
- un contrat de projet Patrimoine maritime (attaché de conservation du patrimoine) - 3 ans
- deux renforts ABC : inventaires botaniques et animation territoriale
- un renfort MAEC : réalisation des diagnostics biodiversité (PAEC)
- 2 stagiaires
 - ✓ Suivi évolution du trait de côte (partenariat UBO / Parc)
 - ✓ Gravelots
- 2 services civiques
 - ✓ PCI - 6 mois
 - ✓ Trame verte et bleue - 4 mois

Les dotations aux amortissements pour 2023 : 89 470.84 €.

Section d'investissement

▪ Recettes

Les recettes d'investissement proviendront pour 2022 de l'excédent 2021, du bonus écologique pour l'achat d'un véhicule électrique, du FCTVA, solde de 2022 de l'aide à l'investissement du conservatoire pour ILUR et des dotations aux amortissements (89 470.84 €).

▪ Dépenses

Les principales dépenses d'investissement seront liées à :

- L'achat de véhicules roulants électrique et remplacement du bateau LOMAC (60 000€)
- Matériel de bureau et informatique (17 000 €)
- Logiciels (7 300 €)
- L'achat de matériel et outillages techniques (9 850€)

III - En conclusion

Les priorités pour le budget 2023 sont proposées comme suit :

- Sur la question des cotisations statutaires, elles restent inchangées (sans réajustement lié à l'inflation INSEE). Pour l'animation et la coordination des Aires Educatives, une cotisation thématique sera versée par 15 communes.

Il est important d'ajouter que le Projet de loi de finances 2023 a été voté par l'Assemblée nationale. La dotation biodiversité destinée aux communes classées Parc naturel régional, a été instaurée pour la première fois en 2022 pour un montant total de 5 millions d'euros. Pour notre territoire elle concernait 16 communes du Parc (communes peu denses et dont le potentiel financier était inférieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de la même strate démographique) pour un montant total de, elle a été versée à chaque commune avec la DGF. En 2023, cette enveloppe totale a été revalorisée à 18,8 millions d'euros. C'est une reconnaissance du rôle majeur que les territoires de Parc jouent dans la transition écologique. Les critères d'attribution ont évolué : le seuil du potentiel financier a doublé et les planchers d'aide ont été relevés de 1000 à 3000 euros).

En conséquence en 2023 ce sont 27 communes du Parc qui bénéficient pour un montant total de 385 700 € lequel va permettre à chaque commune d'amplifier ses actions en faveur de la mise en œuvre de la charte du Parc.

De plus en 2022, les communes de Séné, Le tour du Parc et l'Île d'Arz ont perçu au titre de Natura 2000 une dotation biodiversité d'un montant total de 66 400€.

Le montant de la dotation biodiversité 2023 au titre de Natura 2000 pour les 3 communes concernées (au moins 50 % du territoire communal est en Natura2000) n'est pas communiqué à ce jour.

L'ensemble de ces dotations sont autant de leviers supplémentaires pour renforcer l'action territoriale en faveur des transitions au côté du Syndicat mixte du Parc.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité Syndical décide à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaire 2023 tel que décrit ci-dessus.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT